
États financiers de
L'Office des Congrès et du Tourisme
du Grand Montréal inc.

31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'avoir des membres	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (« Tourisme Montréal »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Tourisme Montréal au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Tourisme Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Tourisme Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Tourisme Montréal.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Tourisme Montréal.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Tourisme Montréal à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 29 avril 2020

¹ FCPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Produits			
Secteur public		4 240 930	4 346 811
Secteur privé			
Promotions, publicités et partenariats		5 482 926	5 107 976
Redevances du Grand Prix de Formule 1	8 b)	1 265 127	1 237 954
Contributions des membres		786 983	760 081
		7 535 036	7 106 011
Alliance de l'industrie touristique du Québec	7 b)	6 001 249	5 617 475
Taxe sur l'hébergement	7 a)	40 008 334	37 449 827
		57 785 549	54 520 124
Charges			
Direction générale		1 026 479	1 033 960
Finances, administration et technologies de l'information		1 460 558	1 066 759
Marché, affaires et congrès		11 913 047	11 099 925
Communication marketing		23 430 343	19 971 107
Recherche, développement et relations publiques		3 338 226	1 963 803
Contributions à des festivals et événements variés		10 520 335	9 448 792
Contribution à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec	7 a)	6 001 249	5 617 475
		57 690 237	50 201 821
Excédent des produits sur les charges		95 312	4 318 303

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.**État de l'évolution de l'avoir des membres**

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019			2018	
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	Non affecté	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	236 190	12 200 000	6 232 266	18 668 456	14 350 153
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(149 814)⁽¹⁾	—	245 126	95 312	4 318 303
Acquisition d'immobilisations	178 564	—	(178 564)	—	—
Solde à la fin	264 940	12 200 000	6 298 828	18 763 768	18 668 456

⁽¹⁾ Représenté par l'amortissement des immobilisations de 230 000 \$, moins l'amortissement de l'avantage incitatif lié au bail de 80 186 \$ (note 4).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.
État de la situation financière
au 31 décembre 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		14 647 080	13 556 044
Débiteurs	3	13 425 129	13 712 059
Frais payés d'avance		1 082 841	769 003
		29 155 050	28 037 106
Immobilisations	4	726 007	777 443
		29 881 057	28 814 549
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	8 481 069	7 432 286
Revenus reportés		1 816 300	1 797 657
		10 297 369	9 229 943
Avantage incitatif lié au bail		819 920	916 150
		11 117 289	10 146 093
Engagements	8		
Avoir des membres			
Investi en immobilisations		264 940	236 190
Affecté d'origine interne	9	12 200 000	12 200 000
Non affecté		6 298 828	6 232 266
		18 763 768	18 668 456
		29 881 057	28 814 549

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	95 312	4 318 303
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	230 000	208 565
Amortissement de l'avantage incitatif lié au bail	(96 230)	(96 230)
	229 082	4 430 638
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	286 930	4 057 740
Frais payés d'avance	(313 838)	(97 527)
Créditeurs et charges à payer	1 048 783	(2 961 310)
Revenus reportés	18 643	1 055 096
	1 269 600	6 484 637
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(178 564)	(82 603)
Augmentation nette de l'encaisse	1 091 036	6 402 034
Encaisse au début	13 556 044	7 154 010
Encaisse à la fin	14 647 080	13 556 044

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (« Tourisme Montréal ») est une société constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Tourisme Montréal a pour objectif le développement du tourisme et des congrès à Montréal.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications du chapitre 4433

Tourisme Montréal a adopté les modifications du chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif » pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires, Tourisme Montréal applique ces modifications prospectivement. Les modifications portent sur les exigences de ventilation du coût d'une immobilisation constituée d'importantes composantes distinctes et sur la prise en compte des dépréciations partielles. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de Tourisme Montréal au cours de la période considérée.

Constatation des produits

Tourisme Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations de membres de même que les subventions et les contributions pour des campagnes publicitaires perçues pour l'exercice postérieur à l'exercice en cours sont présentées au poste « Revenus reportés » à l'état de la situation financière.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où Tourisme Montréal devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, Tourisme Montréal comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Réduction de valeur d'immobilisations

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Avantage incitatif lié au bail

L'avantage incitatif lié au bail est composé d'une aide financière à l'acquisition d'immobilisations ainsi que d'une période d'occupation gratuite des locaux. Cet avantage incitatif est reporté et amorti selon la durée d'occupation des locaux, soit 129,7 mois.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La principale composante des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations est les créditeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

Les débiteurs de l'exercice en cours incluent un montant de 8 478 378 \$ (8 904 269 \$ en 2018), représentant la tranche à recevoir du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la taxe sur l'hébergement (note 7a)), ainsi qu'une somme de 1 271 758 \$ (1 335 642 \$ en 2018) provenant de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7b)).

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2019

4. Immobilisations

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	337 741	258 866	78 875	54 396
Matériel informatique	537 751	411 817	125 934	97 418
Améliorations locatives	960 131	438 933	521 198	625 629
	1 835 623	1 109 616	726 007	777 443

Une tranche des coûts du mobilier et des améliorations locatives a été financée à même un incitatif lié au bail. Le solde non amorti de cet incitatif s'élève à 461 067 \$ (541 253 \$ au 31 décembre 2018).

5. Facilités de crédit

Tourisme Montréal dispose de deux marges de crédit, renégociables annuellement, dont les maximums autorisés sont de 500 000 \$ et de 100 000 \$ US. L'intérêt exigible sur les marges de crédit correspond aux taux de base (taux canadien de 3,95 % et taux américain de 6,00 %) pour chacune des marges. Les marges de crédit sont garanties par une hypothèque mobilière. Au 31 décembre 2019, les marges de crédit sont inutilisées.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
	\$	\$
Contributions aux programmes	2 994 629	1 530 866
Salaires et déductions à la source	1 548 806	1 300 805
Campagnes (affaires et agréments)	206 613	733 306
Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7a))	1 271 758	1 335 642
Autres	2 459 263	2 531 667
	8 481 069	7 432 286

7. Informations supplémentaires sur l'état des résultats

a) Taxe sur l'hébergement

Tourisme Montréal a une entente contractuelle avec le ministère du Tourisme du Québec relativement à la taxe sur l'hébergement. Selon cette entente, qui est valide jusqu'au 31 mars 2020, le taux de la taxe a été reconduit à 3,5 % et Tourisme Montréal s'engage à verser annuellement un montant équivalent à 15,0 % de ses revenus de taxe à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

b) Alliance de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Montréal a un partenariat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec concernant la promotion de Montréal sur les marchés hors Québec. Selon ce partenariat, qui est valide jusqu'au 31 mars 2020, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec s'engage à verser à Tourisme Montréal un montant équivalent à 15,0 % des revenus de taxe sur l'hébergement de Tourisme Montréal en remboursement des dépenses engagées à cet égard.

c) Contribution financière de la Ville de Montréal

Au cours de l'exercice, Tourisme Montréal a enregistré une contribution financière de la Ville de Montréal s'élevant à 930 000 \$ (930 000 \$ en 2018) et qui est comptabilisée dans les débiteurs au 31 décembre 2019. Selon le protocole d'entente, cette somme doit être utilisée aux fins suivantes :

- réaliser des activités de promotion et de marketing auprès des clientèles extérieures d'affaires et d'agrément;
- gérer la fonction de l'accueil touristique;
- jouer un rôle d'influenceur et d'orienteur du développement du produit touristique.

8. Engagements

a) Bail à long terme et autres engagements

Tourisme Montréal s'est engagé en vertu d'un bail pour ses bureaux jusqu'en 2025 ainsi que d'autres engagements. Au 31 décembre 2019, le solde des montants minimaux exigible relativement à ce bail et à ces engagements s'élève à 3 806 691 \$, y compris les loyers additionnels relatifs au partage des frais d'exploitation du bailleur. Les montants minimaux au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	857 586
2021	726 463
2022	622 662
2023	581 811
2024	581 811

b) Grand Prix du Canada

En 2017, Tourisme Montréal a amendé son entente concernant le Grand Prix de Formule 1 de Montréal qui a, entre autres, été prolongée jusqu'en 2029.

En vertu de cette entente, Tourisme Montréal s'est engagé à verser une contribution pour la tenue de l'événement à Montréal et obtient en contrepartie des redevances.

8. Engagements (suite)

b) Grand Prix du Canada (suite)

Au 31 décembre 2019, le solde maximal des contributions s'élève à 68 929 705 \$ et les contributions nettes prévues au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

	Contributions	Redevances estimatives	Contributions nettes
	\$	\$	\$
2020	6 295 111	1 262 713	5 032 398
2021	6 421 013	1 287 967	5 133 046
2022	6 549 433	1 313 726	5 235 707
2023	6 680 422	1 340 000	5 340 422
2024	6 814 030	1 366 801	5 447 229

c) Incitatifs aux congrès

Afin d'améliorer la position concurrentielle de la Ville de Montréal, Tourisme Montréal s'est engagé à déboursier une aide financière concernant certains événements devant se tenir à Montréal. Une partie de ces engagements est établie en fonction du nombre de participants aux événements ou de nuitées générées. Au 31 décembre 2019, l'engagement maximal suivant ces ententes s'élève à 17 195 710 \$ jusqu'en 2033 et les contributions nettes exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

	\$
2020	5 117 335
2021	4 021 559
2022	2 922 239
2023	3 363 211
2024	834 866

d) Contribution à des festivals et événements

Afin d'aider les festivals et événements à planifier leurs revenus à long terme, Tourisme Montréal a procédé à l'octroi de contributions à des festivals et événements sur des périodes allant jusqu'à trois ans. Au 31 décembre 2019, l'engagement maximal suivant ces ententes s'élève à 2 287 500 \$. Les contributions nettes exigibles au cours des prochains exercices sont les suivantes :

	\$
2020	1 137 500
2021	1 137 500
2022	12 500

e) Programmes de promotion du tourisme

Tourisme Montréal a signé des protocoles d'entente avec la Ville de Montréal, Développement économique Canada, le Gouvernement du Québec et le ministère du Tourisme du Québec concernant les programmes de promotion, d'accueil et de marketing liés au développement du tourisme et des congrès à Montréal. Ces ententes stipulent la participation financière des intervenants et les activités que Tourisme Montréal aura à réaliser, la participation financière étant dépendante de la réalisation de ces activités et de certaines autres conditions.

9. Affectation d'origine interne

Afin d'être en mesure d'absorber d'éventuels événements perturbateurs importants, qui pourraient faire baisser substantiellement les revenus de Tourisme Montréal, et afin de permettre d'assumer les obligations contractuelles à long terme de Tourisme Montréal, y compris celles relatives au Grand Prix du Canada, le conseil d'administration de Tourisme Montréal au 31 décembre 2018 a décidé d'affecter l'avoir des membres d'un montant équivalant au total de :

- 35 % des engagements pour incitatifs aux congrès;
- 18 % des revenus de taxe sur l'hébergement prévus pour l'exercice suivant.

Compte tenu de l'événement postérieur à la date de clôture, aucune affectation supplémentaire n'a été faite en 2019.

Tourisme Montréal ne peut utiliser les fonds grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, Tourisme Montréal est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Tourisme Montréal est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. Tourisme Montréal évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Tourisme Montréal ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. Tourisme Montréal surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son fonctionnement pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2019, le principal passif financier de Tourisme Montréal est les créditeurs et charges à payer.

11. Événement postérieur à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers, les engagements et la situation de Tourisme Montréal aux périodes futures. Tourisme Montréal prévoit tout de même subir une réduction importante de ses produits pour l'exercice 2020 et un plan de contingence a été mis en place. Tourisme Montréal prévoit être en mesure d'assumer ses engagements pour l'exercice 2020.

12. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.